

Fédérations

Plan de prévention



SI Honorabilité -
Contrôle du
FIJ AISV



**Référents
éthiques**



Partenariats -
Prévention &
Accompagnement des
victimes



Communication



Fédérations

Plan de prévention

EN PARLER c'est se libérer

VIOLENCES SEXUELLES I N'EN PARLE PAS QU'À TON CHEVAL

Victime ou témoin, si tu as des doutes ou des questions, le **119** est là pour t'écouter, t'aider et te protéger.

ffe.com/Signalement
signalement@ffe.com

#Tousconcernés

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION - FFE.COM

P.R.E.T.S À EN PARLER
DANS TON CLUB DE FOOT

Harcèlements, violences : si tu vis une situation inhabituelle tu dois en parler à un adulte responsable ou appeler le Comité Ethique et Sport au 01 45 33 85 62

OBSERVER ET DIALOGUER POUR PRÉVENIR

Programme Educatif Fédéral www.fff.fr/PEF | Comité Ethique & Sport | ethiqueetsport.com | 01 45 33 85 62

INTERDIRE LE BIZUTAGE

Le bizutage est un délit puni par la loi ! Art 225 - 16 - 1 et suivants du code pénal (6 mois d'emprisonnement + 7500€ d'amende)

Il n'y a pas de gentils bizutages ! Tous les bizutages sont contraires à la dignité humaine.

Vous pouvez dire non ! Chaque personne est libre de définir ce qui est humiliant ou dégradant pour elle et à le droit de ne pas être discriminé pour avoir refusé d'être bizuté

NOUS ON S'ENGAGE CONTRE LE BIZUTAGE !

JE SUIS ENCADRANT / DIRIGEANT
Signifiez clairement, en début de saison, l'interdiction de bizutage !
Affirmez votre soutien total aux victimes
Menez des actions de sensibilisations

JE SUIS VICTIME / TÉMOIN
Avant ou après : **Parlez-en !** Gardez le silence c'est rester seul face à la violence physique ou morale

SIGNALEZ
Au CNCB : 06.07.45.26.21 / 06.82.81.40.70 / 07.81.50.10.07 OU contact@contrebizutage.fr
À la cellule Signal-Sports du ministère des Sports : signal-sports@sports.gouv.fr
À la cellule fédérale de Lutte contre les violences : alerte@froller-skateboard.com / <https://colosse.signalement.net/>

AGIR CONTRE LE BIZUTAGE

PROTÉGEONS L'INTÉGRITÉ DE NOS JEUNES PONGISTES

SEULS LES ENFANTS ONT ACCÈS AUX VESTIAIRES PENDANT QU'ILS SE CHANGENT OU SE DOUCHENT ET LES PORTES RESTENT FERMÉES.

LES ADULTES ONT **INTERDICTION DE SE DOUCHER** AVEC LES ENFANTS.

SI L'ENFANT NE PEUT SE CHANGER SEUL, IL N'UTILISE PAS LES VESTIAIRES ET **VIENT DÉJÀ EN TENUE.**

AUCUN ADULTE DU CLUB NE DOIT SE RETROUVER SEUL AVEC UN ENFANT DANS UN ESPACE CLOS (ENTRAÎNEMENT, TRANSPORT...)

AUCUN ADULTE DU CLUB N'EST AUTORISÉ À PARTAGER SA CHAMBRE AVEC UN ENFANT.

LES ENFANTS NE PEUVENT MONTER QUE DANS LES VOITURES DES PERSONNES **AUTORISÉES PAR LEURS PARENTS.**

ENTRE LES ADULTES DU CLUB ET LES ENFANTS, **IL NE FAUT PAS S'EMBRASSER.**

TOUT ADULTE CONSTATANT UN COMPORTEMENT ÉTRANGE D'UN AUTRE ADULTE OU D'UN ENFANT **DOIT LE SIGNALER** AUX PERSONNES COMPÉTENTES.

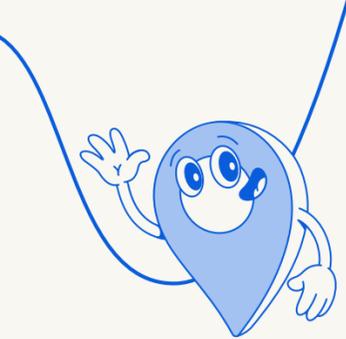
LES ADULTES DOIVENT **SURVEILLER LEUR LANGAGE**, AUCUN PROPOS DISCRIMINATOIRE OU DÉGRADANT N'EST ACCEPTÉ. **L'ADULTE DOIT ÊTRE UN EXEMPLE.**

LE DROIT À L'IMAGE OBLIGE L'ENSEMBLE DES CLUBS À FAIRE SIGNER UNE AUTORISATION PARENTALE.

DÈS LA RENTRÉE, LES ENCADRANTS DU CLUB INFORMENT LES ENFANTS DE CES MESURES ET DU NUMÉRO D'URGENCE, **LE 119.**

119

FFT
Fédération Française de Tennis de Table
www.fft.com

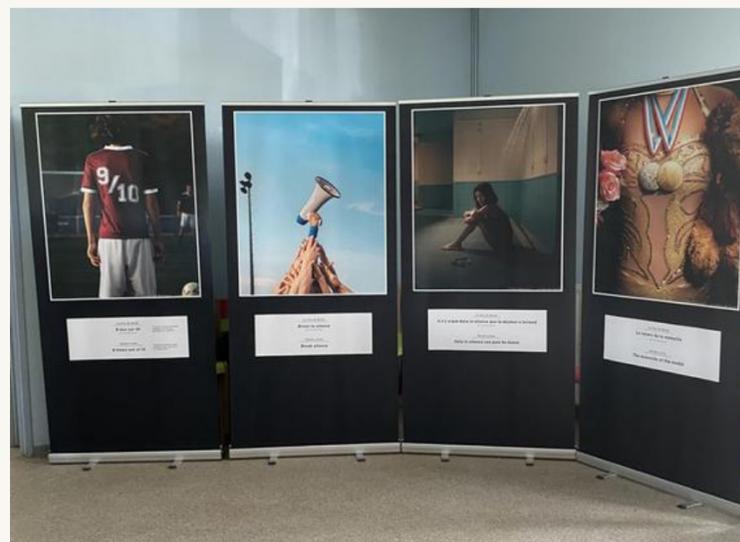


Outils & Ressources



Association les papillons

- Boîtes aux lettres Papillons
- Accompagnement des victimes



La voix de sarah

Association de Sarah Abitbol

- Conférence
- Exposition Cri d'alerte
- Un Si Long Silence, le documentaire



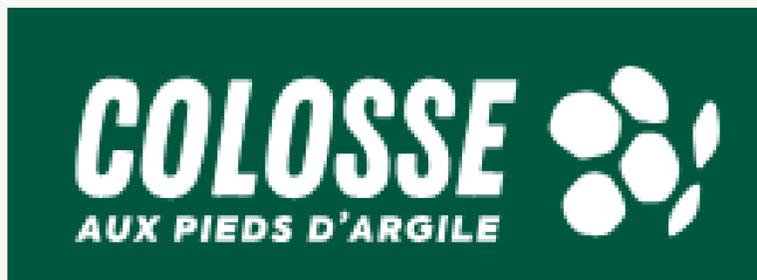
- 4 films 'Libérer la parole' - CVM
- Court-métrage LILIA -MIPROF



Outils & Ressources



Réglo sport
Par le CPSF



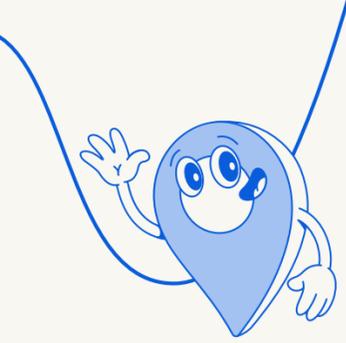
Colosse aux pieds d'argile

- Sensibilisation
- Documentations
- Accompagnement



Kits de sensibilisation CROS
Normandie

- 2 kits de sensibilisation



Ministère des sports

MINISTÈRE DES SPORTS
DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES

**VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN
D'UNE VIOLENCE DANS LE SPORT**

Alertez-nous par e-mail signal-sports@sports.gouv.fr



S'interroger, c'est **AGIR**.
Écouter et signaler, c'est **RÉAGIR** et **METTRE FIN**.

#TousConcernés

114 en cas d'urgence
119 pour signaler des situations d'enfance en danger
3018 pour les cyberviolences et le harcèlement en ligne
3114 pour la prévention du suicide

MINISTÈRE DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES

**VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN
D'UNE VIOLENCE DANS LE SPORT**

Alertez-nous par e-mail signal-sports@sports.gouv.fr



S'interroger, c'est **AGIR**.
Écouter et signaler, c'est **RÉAGIR** et **METTRE FIN**.

#TousConcernés

17 ou 114 en cas d'urgence
119 pour signaler des situations d'enfance en danger
3018 pour les cyberviolences et le harcèlement en ligne
3114 pour la prévention du suicide



FACE AUX VIOLENCES

dirigeants, encadrants on ne botte pas en touche !



DÉSAMORCER

Si la violence n'est pas encore installée, possibilité de recourir à la médiation pour désamorcer une tension par une personne identifiée et formée à la gestion des conflits et à la communication non violente.

STOPPER

Demander expressément l'arrêt violences.
Si les violences persistent : arrêter l'action (compétition, réunion, entraînement, encadrement...). Ecarter l'agresseur présumé ou le harceleur.

SÉCURISER

En cas de nécessité et de danger, contacter le : - 17 (police ou gendarmerie) ou -114 (numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes) ou - 18 (pompiers).

SIGNALER

Procédure administrative : mail à signal-sports@sports.gouv.fr pour des faits commis par des dirigeants, bénévoles, encadrants ou exploitants d'EAPS*. Permet de prendre rapidement des mesures administratives, comme la suspension temporaire d'un éducateur sportif.

Procédure judiciaire : dépôt de plainte auprès de la police, gendarmerie ou directement auprès du procureur de la République.

Procédure fédérale : pour les faits impliquant une personne licenciée (ou assimilée) à une fédération. Celle-ci mène une enquête interne et peut prononcer des sanctions disciplinaires.

Obligation de signaler : Art L 322-4-1 code du sport / Art 223-6 code pénal / Art 40 code de procédure pénale. Possibilité d'engager les 3 procédures simultanément.

* établissements d'activités physiques et sportives

SANCTIONNER

Par le règlement disciplinaire de la fédération ou du comité régional.
Au niveau du club : des mesures disciplinaires peuvent aussi figurer dans les statuts ou le règlement intérieur.

Les sanctions disciplinaires concernent uniquement les personnes licenciées au moment des faits ou considérées comme telles.

SOUTENIR

Écouter la victime sans jugement.
Orienter vers une association d'aide aux victimes comme France Victimes, présente dans chaque département.

RESPECTER

Respecter l'obligation d'affichage des dispositifs d'accompagnement des victimes et de signalement @Signal-sports - Décret du 16 mai 2025.
Adopter une posture Zéro tolérance face aux violences dans le sport !

Fiche réalisée par le CROS CVL suite au regroupement des référents éthique des ligues et comités régionaux en juin 2025



FACE AUX VIOLENCES

dirigeants, encadrants vos contacts !



ÉTAT

DRAJES Centre Val de Loire et SDJES 45 - Marc MONJARET
Signal-sdjes45@ac-orleans-tours.fr / Tél : 02 36 47 72 01 / 06 38 76 86 86

SDJES 18 - sdjes18@ac-orleans-tours.fr / Tél : 02 38 79 38 78
SDJES 28 - ce.sdjes28@ac-orleans-tours.fr / Tél : 02 34 42 94 85
SDJES 36 - ce.sdjes36@ac-orleans-tours.fr / Tél : 06 33 98 48 72
SDJES 37 - sdjes37@ac-orleans-tours.fr / Tél : 02 38 83 48 88
SDJES 41 - signal.sdjes41@ac-orleans-tours.fr / Tél : 02 36 47 72 87

ASSOCIATIONS DE VICTIMES

Colosse aux pieds d'argile : Lucie GRIGNON - antenne régionale Tél : 06 02 02 22 57
l.grignon@colosse.fr

France victimes : 116 006 - association présente dans chaque département, avec des juristes et des psychologues

NUMÉROS D'ÉCOUTE

En cas d'urgence

17 ou 114

Pour signaler des situations d'enfants en danger



Pour les cyberviolences et les violences en ligne

30 18

Pour la prévention du suicide

3114

Pour le harcèlement



Pour les femmes victimes de violences

3 9 19

MOUVEMENT OLYMPIQUE

Loiret et région Centre Val de Loire :
CROS Centre Val de Loire
Marie-Anne Tourault ou Gabriel Mérand
marieannetourault@ranceolympique.com
Tél : 02 38 49 88 50

CDOS 18 : 06 64 31 95 58
CDOS 28 : 06 37 17 88 71
CDOS 36 : 06 43 83 16 30
CDOS 37 : 07 71 66 78 38
CDOS 41 : 02 54 42 95 63



MAJ novembre 2025